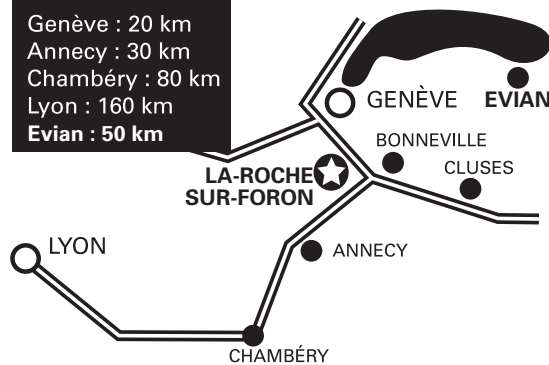


LA ROCHE-SUR-FORON
PARC DES EXPOSITIONS

SEANCE DE CONFIRMATION
28 août 2010 - 14 h à 18 h*

* Il y a toujours beaucoup de monde entre 14 et 16 h.
Pour éviter la foule, venez après 16 h.



Renseignements

- 09 75 83 72 42 (de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi)
- 04 78 84 07 22 (de 14 h à 18 h, du lundi au vendredi)
- expocaninedelarochesurforon@orange.fr

Engagement par internet* :

cynoprint.com

Clôture : 16 août (minuit)

* Majoration de 1 € par chien pour frais postaux et bancaires.

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la avant le 16 août* à :

SCRA - Confirmation La Roche - 125 chemin de Chez Coffy 74800 LA ROCHE SUR FORON

Joindre impérativement

- Votre règlement à l'ordre de la SCRA
- 1 enveloppe timbrée (0,56 €) libellée à vos noms et adresse.

*inscriptions possibles sur place le jour de la séance de confirmation, mais nous vous invitons fortement à vous inscrire à l'avance. Merci.

TARIF :
32 euros
par chien

POUR LA CONFIRMATION se munir des pièces suivantes : certificat de naissance rose, carte d'identification par tatouage ou puce électronique, imprimé de confirmation que vous pouvez télécharger sur le site cynoprint.com, rubrique "téléchargement" ou le prendre sur place, le jour de la séance de confirmation.

PRÉSENTATION DU CERTIFICAT ANTIRABIQUE OBLIGATOIRE
pour les chiens classés en 2^e catégorie et ceux venant de l'étranger

Découper suivant les pointillés

RACE

NOM DU PROPRIÉTAIRE

Sexe Couleur Poil (ras, long, dur)

.....

Poids
(Pour les Pékinois, Japonais, Griffons Belges, Papillon, Schipperkes)

Taille
(Pour les Schnauzers, Pinschers, Chiens Courants, Caniches, Spitz, Teckels)

ADRESSE

.....

NOM DU CHIEN

VILLE

CODE POSTAL Tél.

N° au livre des origines

N° tatouage ou puce électronique

Date de naissance

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur, M.

Propriétaire de la mère à la saillie

Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la société de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies, dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui.

Fait à, le
Signature du propriétaire (obligatoire)

RÈGLEMENT DE LA CONFIRMATION

ATTENTION ! LE CHIEN DOIT POUVOIR ÊTRE IDENTIFIÉ PAR UNE PUCE OU UN TATOUAGE QUI DOIT ÊTRE LISIBLE.

Seront admis à la confirmation les chiens tatoués ou pucés et dont l'âge minimal est fixé pour chaque race par le ministère de l'Agriculture et la Société Centrale Canine comme ci-dessous :

A PARTIR DE :

1^{er} groupe :

- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres15 mois
- Reste du groupe12 mois

2^e groupe :

- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Chien de Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Cane Corso15 mois
- Reste du groupe12 mois

3^e, 4^e groupes :12 mois

5^e groupe :

- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podencos Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu15 mois
- Reste du groupe12 mois

6^e, 7^e groupes :12 mois

8^e groupe :

- Retriever Labrador, Retriever Golden, Retriever Chesapeake, Retriever Curly Coated, Retriever Flat Coated15 mois
- Reste du groupe12 mois

9^e groupe :

- Epagneul Japonais et Pékinois10 mois
- Reste du groupe12 mois

10^e groupe :

- Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois
- Reste du groupe15 mois

TRÈS IMPORTANT - PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement. La validité du certificat débute :
- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Chiens de 2^e catégorie

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
- le port de la muselière dans les lieux publics,
- les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
- l'attestation d'assurance.

Information du Ministère de l'Agriculture

"Tous les chiens nés en France ou à l'étranger après le 1^{er} mai 2004 et ayant les oreilles coupées sont interdits en concours et en exposition en France, ils ne peuvent ni être confirmés, ni inscrits au LOF à titre initial, au titre de la descendance, de l'importation ou inscrits sur un livre d'attente".
La SCC précise : la coupe des queues reste autorisée, la France ayant demandé à être exempté de cette disposition.

Engagement par internet* : **cynoprint.com** - Clôture : 16 août (minuit)

* Majoration de 1 € par chien pour frais postaux et bancaires.


ROYAL CANIN